

MAJ au 24 avril 2020

Rapport : Clarisse SURIN – Frédéric CHHUM

**ETAT DES REPRISES DES AUDIENCES DEVANT LES
CONSEILS DE PRUD'HOMMES**

	Référés	Fond/ Départage	Observations particulières
PARIS	<p>Après un pré-tri des affaires urgentes enregistrées et audiences effectué par le Président du CPH et le VP, les audiences de référés reprennent aux dates suivantes, avec l'accord des parties (convocation à heure fixe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 27 avril • 29 avril • 4 mai • 6 mai <p>A défaut d'accord, les affaires seront renvoyées aux 1ères dates utiles de mai après déconfinement</p> <p>Reprise normale du rôle le 13 mai</p>	<p>Reprise des BCO et BJ le 18 mai</p> <p>Pour les audiences de départage, les juges départiteurs fixeront eux-mêmes les règles pour leurs audiences</p>	<p>Les affaires seront prises à huit clos, une par une, avec les distances de sécurité, les juges et greffiers disposent de masques et gants + gel hydroalcoolique à disposition</p> <p>Une réunion est prévue le 12 mai avec le Président du CPH et l'Ordre</p>
MONTMORENCY	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	

BOBIGNY	<p>La reprise des audiences de référés est prévue le 24 avril 2020.</p> <p>A compter du 24 avril 2020 et jusqu'au 31 mai 2020, les audiences de référé sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -vendredi 24 avril 2020 à 9h – salle d’audience du RDC - lundi 4 mai 2020 à 9h et 11h – salle d’audience du RDC - mercredi 6 mai 2020 à 9h et 11h – salle d’audience du RDC - lundi 11 mai 2020 à 9h et 11h – salle d’audience du RDC - Vendredi 15 mai 2020 à 9h et 11h – salle d’audience du RDC - Mercredi 20 mai 2020 à 9h et 11h – salle d’audience du RDC - Mercredi 27 mai 2020 à 9h et 11h – salle d’audience du RDC - Vendredi 29 mai 2020 à 9h et 11h – salle d’audience du RDC 	<p>Pas de reprise avant le 18 mai 2020</p> <p>Pour les audiences de départage, les juges départiteurs fixeront eux-mêmes les règles pour leurs audiences</p>	<p>Toutes les audiences ont lieu en chambre du conseil</p>
BOULOGNE BILLANCOURT	<p>La reprise des audiences est prévue le 11 mai 2020</p> <p>Nous ne connaissons pas à ce stade les modalités de reprise</p>	<p>Reprise totale des sections, référés compris, pour le 11 mai 2020</p>	
NANTERRE	<p>Un plan de continuité d’activité a été mis en place pour les référés</p>	<p>Nous ne connaissons pas à ce stade les modalités de reprise</p>	<p>Pour les demandes urgentes, les requêtes sont reçues sur la boîte structurelle :</p>

	<p>opérationnel à compter du 15 avril 2020.</p> <p>Un pré-tri est effectué par le Président et la vice-présidente du CPH pour analyser le caractère d'urgence.</p> <p>Les parties seront alors convoquées toutefois la procédure s'effectue, après l'accord des parties, sans audience.</p>		refere.cph-nanterre@justice.fr
CRETEIL	<p>La reprise des audiences de référés est fixée au lundi 27 avril 2020 où se déroulera une audience au sein du tribunal judiciaire de Créteil.</p> <p>Les affaires au rôle ont fait l'objet d'une sélection parmi les affaires annulées du fait du confinement, priorisées selon la représentation des parties.</p> <p>L'audience du lundi 4 mai, faute d'affaires en état, ne se tiendra pas.</p> <p>Les audiences de référés prévues le 11 mai et ayant déjà fait l'objet de convocations sont maintenues.</p>	Reprise totale des sections, référés compris, pour le 11 mai 2020	
ARGENTEUIL	<p>Pas de modalités de reprise annoncées</p> <p>Toutes les audiences</p>	<p>Pas de modalités de reprise annoncées</p> <p>Toutes les audiences</p>	

	sont renvoyées sine die	sont renvoyées sine die	
LONGJUMEAU	Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die	Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die	
VERSAILLES	Annulation de toutes les audiences jusque fin avril 2020. Réception des requêtes par voie postale ou par dépôt à la case. Le greffe enregistre les nouvelles demandes mais n'envoie pas les convocations qui seront adressées après la fin du confinement.	Annulation de toutes les audiences jusque fin avril 2020. Réception des requêtes par voie postale ou par dépôt à la case. Le greffe enregistre les nouvelles demandes mais n'envoie pas les convocations qui seront adressées après la fin du confinement.	cph- versailles@justice.fr
PONTOISE	Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die	Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die	
POISSY	Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die	Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die	En cas d'urgence contact uniquement à l'adresse suivante : glefrie@gmail.com
SAINT GERMAIN EN LAYE	Pas de modalités de reprise annoncées Annonce d'une reprise des audiences après la fin du confinement	Pas de modalités de reprise annoncées Annonce d'une reprise des audiences après la fin du confinement	
VILLENEUVE SAINT GEORGE	les séances des bureaux de conciliation et d'orientation qui étaient fixées au	L'audience du bureau de jugement qui avait été fixée au jeudi 07 mai 2020 à 13 heures 30 est	

	<p>mardi 05 mai 2020 à 09 heures 30, les séances du bureau de conciliation et d'orientation de mise en état qui étaient fixées au mardi 05 mai 2020 à 09 heures sont annulées.</p> <p>une audience de référé est fixée le lundi 11 mai 2020 à partir de 09 heures 30 au foyer Jean Cocteau sis au 08 avenue Carnot à Villeneuve-Saint-Georges.</p>	<p>annulée.</p> <p>Dans les locaux du Conseil de Prud'hommes de Villeneuve-Saint-Georges sis au 29 rue De Balzac se tiendront les audiences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le lundi 11 mai 2020 à partir de 13 heures 30 les séances des bureaux de conciliation et d'orientation et les séances des bureaux de conciliation et d'orientation de mise en état de la section encadrement. - Le mardi 12 mai 2020 à partir de 09 heures une séance du bureau de conciliation et d'orientation de la section commerce . - Le mercredi 13 mai 2020 se tiendra à partir de 13 heures 30 au foyer Jean Cocteau sis au 08 avenue Carnot à Villeneuve-Saint-Georges une audience de jugement de la section activités diverses. - Le jeudi 14 mai 2020 se tiendra à partir de 13 heures 30 au foyer Jean Cocteau sis au 08 avenue Carnot à Villeneuve-Saint-Georges une 	
--	--	--	--

		<p>audience de jugement de la section commerce.</p> <p>- le vendredi 15 mai 2020 se tiendront à partir de 09 heures et à partir de 13 heures au foyer Jean Cocteau sis au 08 avenue Carnot à Villeneuve-Saint-Georges deux audiences de départage.</p>	
EVRY	<p>La reprise des audiences de référés est fixée au lundi 27 avril 2020</p> <p>Un mail doit être adressé au greffe du CPH afin d'obtenir une date</p>	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	
MEAUX	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	
FONTAINEBLEAU	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	
MELUN	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	
MANTES LA JOLIE	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	<p>Pour les demandes nouvelles urgentes un pré-tri sera effectué par le Président du Conseil qui fixera l'éventuelle date d'audience.</p> <p>Cph-mantes-la-</p>

			jolie@justice.fr
RAMBOUILLET	<p>Enregistrement des requêtes mais l'envoi des convocations sera fait ultérieurement.</p> <p>Annulation de toutes les audiences jusque fin avril 2020.</p> <p>Audiencement des nouvelles saisines en référé sera soumis préalablement au Président</p>	<p>Enregistrement des requêtes mais l'envoi des convocations sera fait ultérieurement.</p> <p>Annulation de toutes les audiences jusque fin avril 2020.</p>	<p>Cph-rambouillet@justice.fr</p> <p>Tel 01 61 08 65 00</p>
MARTINIQUE	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	<p>Seule visibilité le départage : audience de dépôt le 7 mai 2020 pour les dossiers qui n'ont pas été pris pour la période mars/avril. Un mail sera adressé aux avocats concernés.</p> <p>Pôle social (ex TASS) : toutes les audiences sont renvoyées en septembre 2020 Seuls les dossiers urgents (maladie, retraite) triés par le magistrat seront appelés en mai ou juin 2020 après accord des parties. Première audience le 14 mai 2020.</p> <p>Pour les audiences au fond pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	

<p>GUADELOUPE CPH Pointe-à- Pitre</p>	<p>Les audiences initialement prévues lundi 16 mars 2020, 23 Mars 2020, 30 Mars 2020 et 6 avril 2020 sont renvoyées à l'audience du 28 avril 2020 à 10h au TJ salle 1</p>	<p>Pour les audiences au fond pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	<p>Dépôt de dossiers par les avocats : BOX TJ CPH : dossiers référés CPH Il conviendra de faire viser une feuille de dépôt au greffe du SAUJ aux heures ouvrables du Tribunal. Seuls les dossiers dont les dépôts par toutes les parties sont complets seront jugés.</p>
<p>REUNION</p>	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	<p>Pas de modalités de reprise annoncées Toutes les audiences sont renvoyées sine die</p>	